

Recensement de la population

Information sur les nouveautés du recensement de la population 2021

1. Nouvelle analyse ménages-familles (AMF) : Prise en compte des changements effectués dans la feuille de logement de l'enquête annuelle de recensement 2018

1.a Contexte

En 2018, la feuille de logement est modifiée pour que le recensement puisse être mobilisé sur la connaissance des conséquences des ruptures familiales. Cette évolution suit les recommandations émises dans le [rapport Thélot](#) synthétisant les échanges d'un groupe de travail du Cnis sur le sujet.

Pour ce faire, le nouveau questionnaire recueille les liens deux à deux de toutes les personnes du ménage : les liens « père / mère / conjoint » sur le questionnaire papier ; les liens détaillés de manière plus précise avec le questionnaire en ligne. La refonte de l'analyse ménages-familles (AMF) ainsi introduite rend possible une meilleure description de la composition des ménages et un meilleur repérage des liens familiaux qui unissent les habitants d'un même ménage. En particulier, la distinction peut désormais être faite entre famille dite traditionnelle (couple avec uniquement des enfants du couple) et recomposée (couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membres du couple).

Du recensement millésimé 2016 au recensement millésimé 2020, les modalités des variables de l'AMF ont fait l'objet d'un rétrocodage des données recueillies depuis 2018 vers l'ancienne version du questionnaire, pour assurer la cohérence et l'homogénéité des données. Le recensement de la population 2021 est le premier à pouvoir diffuser ces variables en exploitant les nouveautés apportées par la feuille de logement.

1.b Nouvelles variables mises à disposition dans les Fichiers détail « Individus »

MOCO_DET - Mode de cohabitation détaillé

- E0 - Enfant d'une famille traditionnelle
- E1 - Enfant d'une famille monoparentale
- E2 - Enfant du couple dans une famille recomposée
- E3 - Enfant d'un seul des adultes de la famille recomposée
- A0 - Adulte d'une famille traditionnelle
- A1 - Adulte d'une famille monoparentale
- A2 - Adulte d'une famille recomposée
- A3 - Adulte d'un couple sans enfant
- P0 - Personne résidant seule
- P1 - Personne résidant hors famille dans un ménage de plusieurs personnes

TDM8 - Type détaillé de ménage (en 8 postes)

- 100 - Personne seule sans enfant
- 200 - Couple sans enfant
- 302 - Couple sans enfant du couple, et avec au moins un enfant d'un seul des deux membres du couple
- 310 - Couple avec uniquement enfant(s) du couple
- 311 - Couple avec enfant(s) du couple, et avec au moins un enfant d'un seul des deux membres du couple
- 410 - Famille monoparentale (père + enfant(s))
- 420 - Famille monoparentale (mère + enfant(s))
- 500 - Autre ménage

TAF - Type agrégé de famille

- 0 - Couple sans enfant
- 1 - Famille monoparentale
- 2 - Famille traditionnelle
- 3 - Famille recomposée

RECOMPOSEE - Indicateur de reconstitution d'une famille

- 0 - Famille non recomposée
- 1 - Famille recomposée avec enfant(s) du couple
- 2 - Famille recomposée sans enfant du couple

NOUVEAU :

Les Fichiers détail sont proposés désormais en téléchargement sur la page du Recensement de la population au format **Parquet** en plus du format CSV. Le format .dbf n'est plus proposé.

Un [guide d'utilisation](#) est mis à disposition pour une exploitation de ce nouveau format de données avec Python et R.

1.c Modification des tableaux du thème « Couples - Familles - Ménages »

Ajout de deux nouveaux tableaux dans la Synthèse :

- FAM T1bis - Composition détaillée des ménages composés d'une seule famille
- FAM T3bis - Composition détaillée des familles composées de couples avec enfant(s)

Introduction de la distinction entre famille dite traditionnelle (couple avec uniquement des enfants du couple) et recomposée (couple avec au moins un enfant d'un seul des deux membres du couple) pour les tableaux existants suivants dans leur version regroupée :

- FAM1 - Nombre de familles selon le type de famille et le nombre d'enfants de moins de 25 ans
- FAM5 - Nombre d'enfants selon le type de famille et le nombre d'enfants de moins de 25 ans
- FAM6 - Nombre d'enfants par âge et type de famille
- MEN5 - Ménages par type de ménage et âge de la personne de référence
- MEN6 - Population des ménages par type de ménage et âge de la personne de référence
- MEN7 - Population des ménages par sexe, âge et mode de cohabitation

2. Nouvelle analyse ménages-familles (AMF) : Pondération de l'exploitation complémentaire

Les résultats de la nouvelle analyse ménages-familles (AMF), auraient normalement dû être diffusés au recensement de la population (RP) 2020, cumul des enquêtes annuelles de recensement (EAR) 2018 à 2022. Mais le report de l'EAR 2021 a eu pour conséquence de modifier ce calendrier.

- Dans les petites communes, l'EAR 2021 a simplement été décalée d'un an : toutes les observations sont disponibles dans la nouvelle version de la feuille de logement dès le RP 2021, puisque les communes qui auraient dû être recensés en 2021 ou 2022 l'ont finalement été en 2022 ou 2023.
- Dans les grandes communes, l'EAR 2021 a été remplacée par une pseudo-EAR, constituée à partir des données individuelles de la collecte 2016. De ce fait, ces observations sont dans l'ancienne version du questionnaire.

L'option retenue pour pouvoir diffuser et exploiter la nouvelle AMF dès le RP 2021 consiste à utiliser 4 EAR au lieu de 5 pour les grandes communes, moyennant l'ajout d'une pondération spécifique, égale au poids de l'exploitation complémentaire multiplié par un coefficient fonction de l'année de collecte. Toutes les observations d'une année de collecte donnée ont le même coefficient compris entre 0,5 et 2 sauf pour la pseudo-ear 2021 (= collecte 2016) dont le coefficient vaut 0.

Coefficients appliqués pour les grandes communes par millésime du RP et année de l'EAR :

	EAR 19	EAR 20	EAR 21	EAR 22	EAR 23	EAR 24	EAR 25
RP 2021	1,25	1,25	0	1,25	1,25		
RP 2022		1,57	0	1,29	1,14	1,00	
RP 2023			0	2,00	1,50	1,00	0,50

Pour les petites communes, la pondération spécifique pour l'AMF est égale au poids de l'exploitation complémentaire sans besoin d'introduire de coefficient supplémentaire. La [Fiche conseil thématique](#) sur « Les pondérations » revient plus en détails sur ces changements.

3. Amélioration du codage de la commune de travail à l'étranger

À l'EAR 2023, le traitement des communes de travail à l'étranger a été modifié pour améliorer le traitement des cas d'homonymie. Auparavant, une commune étrangère ayant un homonyme en France était codée comme si son libellé était non reconnu ou manquant : le codage final retenait une commune parmi toutes celles du même pays étranger, en sélectionnant les informations d'un autre répondant à l'enquête.

Cette anomalie est corrigée à partir de l'EAR 2023. Les résultats sur le lieu de travail à l'étranger et les mobilités professionnelles sont donc impactés au niveau des communes, mais restent inchangés au niveau des pays. Dans le recensement de la population 2021, l'effet de cette correction ne s'applique qu'à un cinquième des données, car le traitement n'a pas pu être appliqué sur les EAR antérieures du cycle.

Exemples de communes concernées :

- Luxembourg
 - Bertrange
 - Luxembourg
- Suisse
 - Aubonne
 - Fribourg
 - Neuchâtel
- Belgique
 - Comines

NOUVEAU :



Les données du recensement de la population 2021 sont aussi disponibles au format harmonisé selon les standards européens depuis le [catalogue](#), l'explorateur de données et l'API Melodi.

Les données du recensement de la population 2022 seront diffusées en juin 2025 **uniquement** dans ce nouveau format.

Le contenu des bases de données peut varier par rapport à la diffusion des résultats statistiques sur insee.fr. En effet, ce nouveau format de diffusion propose une offre plus simple :

- Les données issues de l'exploitation principale sont disponibles pour l'ensemble des communes et des zonages supracommunaux.
- Les données issues de l'exploitation complémentaire sont disponibles pour les communes de plus de 10 000 habitants et les zonages supracommunaux.

Pour accompagner ce changement, des tables de passage entre anciennes et nouvelles dimensions, ainsi qu'une aide à la lecture sont mises à disposition dans les pages thématiques de téléchargement des bases de données afin de vous guider pour effectuer les filtres nécessaires.